Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260605-DCM_2026_070-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026

CONVOCATION : 29 mai 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.
Absents : Sylvie FASQUEL, Sylvie RITZENTHALER, Audrey BOURDIN, Etienne JEGOU, Thierry GUERRIAU.
Procurations : Yannick GOURIÉ, Jérôme CUSSONNEAU, Yannick COCHAUD, Sylvie DUHAMEL, Alain DECIMA.

70. SANTÉ - Adhésion de la commune à la CPTS de la Seiche (Acte 7.10)

Vu le CGCT,
Vu la délibération 72 en date du 14 juin 2024,

M. Jérôme TREMORIN, conseiller délégué, présente l'exposé suivant :

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) accompagnent les acteurs de santé au développement et à la coordination de l'offre de santé sur un territoire déterminé. Cette organisation repose sur trois missions socles :

- Accès aux Soins
- Parcours pluriprofessionnel
- Prévention

Elles s'appliquent selon les principes d'interconnaissance et de transversalité.
Le projet de santé de la CPTS de la Seiche a été validé par l'ARS.
La CPTS de la Seiche a un statut d'association (loi 1901) regroupant des professionnels de santé libéraux travaillant sur plusieurs communes (Vern sur Seiche, Noyal Chatillon sur Seiche, Saint-Erblon, Bourgbarré, Nouvoitou et Orgères).

Un Conseil d'Administration est constitué pour mener à bien les objectifs de l'association avec 3 collèges distincts : les professionnels de santé (collège 1), les représentants d'établissements sociaux, médico-sociaux (collège 2) et des associations, collectivités, usagers (collège 3).
L'association a une équipe de 3 salariées.
L'adhésion annuelle est fixée à 20 €.

Mme Insaf GUETAT ANTOINE se porte candidate pour représenter la commune.

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission AFRH en date du 20/05/2026,

Le Conseil municipal avec 28 POUR et 1 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la commune à la CPTS de la Seiche,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260605-DCM_2026_070-DE

- **AUTORISE** M. le Maire à renouveler l'adhésion et ordonner le paiement de l'adhésion pendant la durée de son mandat,
- **DECIDE** que Mme Insaf GUETAT ANTOINE représentera la commune auprès de cette association,

Pour extrait certifié conforme,

